

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 157

10 février 2007

SOMMAIRE

Aberis	7502	Holzauer Haustechnik S.A.	7500
Adho Immo S.A.	7502	Ide S.à r.l.	7506
American-European Insurance Brokerage	7492	Immo AL 33	7495
AMF International Holding S.A.	7496	Jean Wagner S.A.	7530
Am Pays S.A.	7532	J.J. Car, S.à r.l.	7491
Antan Holding S.A.	7502	Kahlo Investment S.A.	7497
AST Investments S.A.	7494	Kockelmann Gilles, S.à r.l.	7495
Blond Investment	7506	L.B.I.	7493
Boortmalt Finance S.A.	7499	Le Premier Investment S.C.A.	7533
Brandenburger	7490	Le Premier VII S.à r.l.	7504
BtoBe Luxembourg S.A.	7501	Limpide Holding S.A.H.	7500
BV Capital Partners Luxembourg S.A.	7503	Manbra Holding, S.à r.l.	7499
Cabinet de gestion immobilière GREKA S.à r.l.	7506	Mont Blanc Leveraged Fund	7497
Circe S.à r.l.	7491	Nautilus Holding S.A.	7503
Communication Services International (Holdings) S.A.	7507	Night Lounge Luxembourg S.A.	7501
Cribis Holding S.A.	7504	Niovi S.A.	7497
Dorotea S.A.	7536	November Finance S.A.	7513
Dunands Luxembourg	7493	OITC Investments & Participations Hold- ing S.A.	7496
Dynamic Finance S.A.	7535	Pan Investments S.A.	7499
Equindus S.à r.l.	7501	Pan Investments S.A.	7493
Ernst & Young	7492	Parma Investments S.A.	7508
Euroditec Holding A.G.	7496	Pontet Investment	7508
Europe-Gérance S.A.	7520	Sabah Trustees International S.A.	7496
Eval Holding S.A.	7490	SCI Beaujardin	7524
Eval Holding S.A.	7491	SCM Group International S.A.	7507
Eval S.A.	7490	Silène S.A.	7507
False Moustache S.A.	7494	SNU International S.A.	7536
Fares Finance S.A.	7508	Sodexho Senior Service S.A.	7506
Fay Properties S.A.	7498	Solvay Finance (Luxembourg) S.A.	7503
FIH S.A.	7536	Soprocim S.A.	7494
Fintralux S.A.	7495	Three Stars S.A.	7498
German Offices (Luxembourg) S.à r.l.	7498	Tres-d'Union S.A.	7532
Global Lightning Licences, S.à r.l.	7492	United BM (US) Holdings S.à r.l.	7500
Harmonie Forge du Sud Dudelange	7526	Vadimont S.A.	7504
Holm Trading Holding S.A.	7492	World Helicopters S.A.	7502

Eval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 75.713.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour EVAL S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007005818/1021/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03291. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Eval Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 75.714.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour EVAL HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007005819/1021/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03283. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Brandenburger, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 109.695.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 4 décembre 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill
L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill,
L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 4 décembre 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 4 décembre 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour BRANDENBURGER

Signature

Référence de publication: 2007006534/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03079. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Eval Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 75.714.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour EVAL HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007005820/1021/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03285. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

J.J. Car, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 144, rue de Differdange.
R.C.S. Luxembourg B 106.401.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2007005825/2373/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07297. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Circe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 107, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.916.

La réunion des actionnaires de la société CIRCE, S.à r.l. avec siège social à L-1471 Luxembourg, 107, route d'Esch, en date du 5 décembre 2006

prend acte de la démission de la fonction de gérant administratif de

Monsieur Pianaro Graziano Luigi, (employé privé), né à Caselle/Torino (Italie) le 10 novembre 1954 demeurant à L-9188 Vichten, rue Krechelsberg, 7

prend également acte de la démission de la fonction de gérant administratif de

Monsieur Denigro Pasquale, (fonctionnaire européen en retraite), né à Monopoli (Italie) le 16 décembre 1939 demeurant à L-3543 Dudelange, rue Pasteur, 40

Nomme, avec effet immédiat,

Monsieur Passeri Marcello (employé privé), né à Scheggia e Pascelupo (Italie) le 22 mai 1948, demeurant à L-4383 Ehlerange, Op Gewaennchen, 29

Comme nouveau gérant administratif de la société.

Fait à Luxembourg, le 5 décembre 2006.

G. L. Pianaro / P. Denigro

Gérant administratif démissionnaire / Gérant administratif démissionnaire

Vu par

G. Tanzi / F. Barillozzi / M. Passeri

Gérant technique / Gérant administratif / G érant administratif

Référence de publication: 2007006577/7157/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05319. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

American-European Insurance Brokerage, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.753.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007005831/833/11.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04665. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Holm Trading Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.322.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour HOLM TRADING HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007005833/1021/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03303. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Global Lightning Licences, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.957.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007005848/784/11.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04409. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Ernst & Young, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 47.771.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 octobre 2006 que les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises ont été renouvelés comme suit, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2007:

Conseil d'administration:

- Jean-Marie Gischer, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 26 février 1956 à Arlon (Belgique), demeurant au 7, rue des Frênes, B-6700 Arlon;
- Jean-Michel Pacaud, Réviseur d'Entreprises, né le 8 novembre 1962 à Mans (France), demeurant au 27, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg;
- Raymond Schadeck, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 11 août 1955 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 44, rue des Prunelles, L-5639 Mondorf-les-Bains;
- Werner Weynand, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 29 mars 1961 à St. Vith (Belgique), demeurant 6, rue des Sangliers, L-7344 Steinsel.

Réviseur d'entreprises:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 71.178.

Munsbach, le 27 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007007008/556/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

L.B.I., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.651.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007005852/1559/11.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04408. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.872.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour PAN INVESTMENTS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007005927/1021/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03320. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Dunands Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.207.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007005853/784/11.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04398. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

False Moustache S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 101.247.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 novembre 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Augusto Mazzoli, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Mme Sarah Bravetti, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007007084/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03480. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Soprocim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 103.364.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007005854/784/11.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04391. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

AST Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 62.497.

Le bilan au 31 décembre 2005 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.
Référence de publication: 2007005856/317/12.
Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03294. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Immo AL 33, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 95.460.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Senningerberg en date du 30 novembre 2006

La séance est ouverte à 10.00 heures.
L'assemblée procède à l'installation de son bureau:
- Président: Mr. Franck Ruimy
- Secrétaire: Mme. Sylvie Lexa
- Scrutateur: Mr. Vincent Labru.

Ordre du jour:

Changement d'adresse du siège social de la société

AERIUM PLACE DE PARIS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.171 (l'«Associé Unique»), ici représentée par Mr. Franck Ruimy, directeur, demeurant professionnellement au 25, Knightsbridge, Londres SW1X 7RZ, Royaume-Uni,

L' Associé Unique décide de transférer le siège social de la société avec effet au premier octobre 2006 de L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves (Bloc D) au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Senningerberg, le 30 novembre 2006.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007006927/7091/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01546. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Fintralux S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2361 Strassen, rue des Primeurs.
R.C.S. Luxembourg B 34.092.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 décembre 2006.

Pour FINTRALUX S.A.

J. Reuter

Référence de publication: 2007005861/517/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01873. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Kockelmann Gilles, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4999 Schouweiler, 8, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 81.948.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2007005862/2373/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07302. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

AMF International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 42.762.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue au siège social le 6 novembre 2006*

1. L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
 2. L'assemblée générale accepte la démission de Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et Mme Patricia Jupille de leur poste d'administrateur.
 3. L'assemblée générale décide de nommer administrateurs:
 - Monsieur Marc Liesch, expert-comptable, né le 22 juillet 1954 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
 - Monsieur Gerhard Nellinger, expert-comptable, né le 22 avril 1949 à Trèves, domicilié professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
 - Monsieur Remo Perna, entrepreneur, né le 17 août 1944 à Pettoranello di Molise (IS), demeurant au 48, Via San Leucio, Isernia (Italie) I-86077 Pozzilli.
- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour AMF INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006768/744/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01954. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

OITC Investments & Participations Holding S.A., Société Anonyme,

(anc. Sabah Trustees International S.A.).

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 63.898.

—
Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007005875/323/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05551. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Euroditec Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.424.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Pour EURODITEC HOLDING A.G.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007005899/536/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07754. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Mont Blanc Leveraged Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 100.447.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 30 novembre 2006

A l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de MONT BLANC LEVERAGED FUND (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un terme expirant lors de l'Assemblée Générale de l'année 2007.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- Ben Dufour
- Luc De Vet
- Frédéric Rosset.

Le Réviseur d'Entreprises de la Société est:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Administratif

Signature

Référence de publication: 2007006608/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03406. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Niovi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 96.149.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour NIOVI S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007005901/536/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01829. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Kahlo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.613.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour KAHLO INVESTMENT S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007005906/536/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01832. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

German Offices (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.979.

—
Extrait du contrat de cession de parts daté du 30 novembre 2006

En vertu du contrat de cession de parts daté du 30 novembre 2006, HALVERTON INVESTMENTS (2) LIMITED, ayant son siège social à Fairfax House, 15 Fulwood Place, London WC1V 6AY, en Angleterre, a transféré ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 470 parts sociales transférées à GERMAN OFFICES PARTNERSHIP (LP11563), ayant son siège social 22 Hanover Square, London W1A 2BN, en Angleterre.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

- 470 parts sociales détenues par GERMAN OFFICES PARTNERSHIP.

- 30 parts sociales détenues par HALVERTON INVESTMENTS (2) LIMITED.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007006609/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Fay Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 59.160.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour FAY PROPERTIES S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007005907/536/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01833. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Three Stars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 75.296.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour THREE STARS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007005908/536/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01841. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Boortmalt Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 58.672.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration tenue à Luxembourg le 16 mars 2006

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte de la démission de M. Marcel Nickmans de son mandat de Président du Conseil d'Administration et le remercient du temps qu'il a bien voulu consacrer à la conduite des affaires sociales.

Après discussions, le Conseil décide à l'unanimité, étant précisé que l'intéressé n'a pas pris part au vote, de nommer M. Bernard Sargis en qualité de Président du Conseil d'Administration à compter de ce jour et pour la durée de son mandat d'administrateur, en remplacement de M. Marcel Nickmans démissionnaire.

M. Bernard Sargis, présent et acceptant, remercie les membres du Conseil de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner et déclare accepter ces fonctions.

Les membres du conseil prennent acte et acceptent qu'à partir de ce jour, la société aura son siège social à l'adresse suivante:

10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2007006913/636/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08114. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Manbra Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.031.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour MANBRA HOLDING, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007005918/536/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01844. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.872.

—
Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 18 décembre 2006.

Pour PAN INVESTMENTS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007005921/1021/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03317. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Limpide Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 42.600.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 octobre 2006

Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration:

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg 4, rue Henri Schnadt.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg 4, rue Henri Schnadt.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg 4, rue Henri Schnadt.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007007036/3083/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01768. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

United BM (US) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 57.765.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.849.

—
Le bilan au 9 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007005930/3380/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03677. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Holzhauser Haustechnik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.371.

—
Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 19. Oktober 2006

Am 19. Oktober 2006 um 10.00 Uhr, sind die Aktionäre der HOLZHAUER HAUSTECHNIK S.A. in der Stadt Luxemburg zur ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse getroffen:

1) Dem Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds, Herr Jürgen Seiwert, Bilanzbuchhalter, wohnhaft in 3, Sonnenweg, D-66663 Merzig, wurde ab dem 1. November 2006 zugestimmt.

2) Herr Jörg Kirsten, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in Krämerbergstrasse 28, D-66578 Schiffweiler, der dies akzeptiert, wird ab dem 1. November 2006 für zwei Jahre (das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008) zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ernannt.

Der neue Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht dementsprechend aus folgenden Mitgliedern:

- Herr Wolfgang Holzhauser, Kaufmann, wohnhaft in 29, Stefansbergstrasse, D- 66663 Merzig (geschäftsführender Verwalter)
- Herr Jörg Kirsten, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in Krämerbergstrasse 28, D-66578 Schiffweiler
- Herr Ulrich Hiber, Kaufman, wohnhaft in 8, Saarburgerstrasse, D-54450 Freudenburg.

Luxemburg, den 19. Oktober 2006.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007007038/503/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00872. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

BtoBe Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25A, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 74.575.

Le bilan au 31 janvier 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007005931/502/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04742. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Night Lounge Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 93.084.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007005933/502/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04745. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Equindus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4845 Rodange, 90, rue Joseph Philippart.

R.C.S. Luxembourg B 56.093.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EQUINDUS, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007005940/1113/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03700. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Antan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 80.926.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006418/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04326. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Aberis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.
R.C.S. Luxembourg B 116.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 décembre 2006.

Pour la société

A. Holtz

Référence de publication: 2007005973/2724/11.

(060138326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

World Helicopters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.127.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007005979/202/10.

(060138924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Adho Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 84.086.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 18 décembre 2006 que:

1) L'assemblée a décidé de transférer le siège social de L-1660 Luxembourg, 84, Grand rue à L-1371 Luxembourg, 117, Val Ste Croix.

2) L'assemblée a accepté la démission des administrateurs suivants:

- La société FALCOR LTD, avec siège social à Tortola, Road Town (Iles Vierges Britanniques),
- Monsieur Thibal Jean-Pierre, né le 4 juin 1978 à F-Narbonne, expert-comptable, demeurant à L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare,

3) L'assemblée a élu en leur remplacement:

- Monsieur Bidault Pierre-Olivier, directeur commercial, né le 4 juin 1969 à F-71 Châlon-sur-Saône, demeurant à F-06400 Cannes, 97, avenue de Lattre de Tassigny,

- Monsieur Thibal Sébastien, expert-comptable, né le 21 février 1976 à F-Perpignan, demeurant à B-6724 Marbehan, 4, rue des Anglières,

- Madame Colback Stéphanie, administrateur de société, née le 21 février 1976 à B-Dinant, demeurant à B-6724 Marbehan, 4, rue des Anglières,

jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007006912/1123/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX04922. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

BV Capital Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.290.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007005982/239/10.

(060138916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Solvay Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 décembre 2006.

Pour la société

P. Decker

Référence de publication: 2007005987/206/11.

(060138909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Nautilus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.931.

Extrait pour publication de l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme tenue le 20 novembre 2006

L'assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale, accepte la démission de l'Administrateur S.G.A. SERVICES S.A. 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, accepte la démission de Monsieur Schmitz Norbert, Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale, accepte la démission de Monsieur Herremans Eric.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, décide de nommer Monsieur Philippe Matheijs, en qualité d'Administrateur, et domicilié à B-1050 Bruxelles, 53, rue Longue Vie.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, décide de nommer Monsieur Claude Dubois, en qualité d'Administrateur, et domicilié à B-1050 Bruxelles, 53, rue Longue Vie.

L'assemblée générale, décide de transférer, le siège social du 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg au 11A, bd Joseph II L-1840 Luxembourg.

Référence de publication: 2007006918/6584/29.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00140. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Vadimont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.802.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 décembre 2006.

H. Beck.

Référence de publication: 2007005992/201/10.

(060138816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Cribis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 104.782.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007005996/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02582. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Le Premier VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.594.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

a) LE PREMIER INVESTMENT II S.C.A., a Luxembourg company in the form of a société en commandite par actions, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

b) Mrs. Ciaran Fahy, residing at Eglinton Road 66, Donnybrook, Dublin 4, Ireland, both represented by Mrs. Patrice Gallasin, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Said proxies initialled *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with registration authorities.

The appearing parties declare to be the sole partners of the limited liability company LE PREMIER VII, S.à r.l., having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, incorporated by deed of the undersigned notary on December 21, 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 734 of April 11, 2006.

The sole partners request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole partners decide to change the accounting year so that it shall begin the 1st December and shall finish the 30th November of the following year.

The accounting year which started on December 21, 2005, will end on 30th November 2006.

The sole partners decides to amend paragraph 14.1 of Article fourteen of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

« **Art. 14. Accounting year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of December of each year and end on the thirtieth November of the following year.»

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

a) LE PREMIER INVESTMENT II S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

b) Monsieur Ciaran Fahy, demeurant à Eglinton Road 66, Donnybrook, Dublin 4, Irlande, tous les deux représentés par Monsieur Patrice Gallasin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants déclare être le seuls associés de la société à responsabilité limitée LE PREMIER VII, S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 734 du 11 avril 2006.

Les associés prient le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer l'exercice social pour qu'il commence le premier décembre et se termine le trente novembre de l'année suivante.

Par conséquent l'exercice social qui a débuté le 21 décembre 2005 se terminera le 30 novembre 2006.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le paragraphe 14.1 de l'article quatorze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social de la Société commencera le premier décembre de chaque année et se terminera le trente novembre de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Gallasin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 novembre 2006, vol. 438, fol. 94, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007007215/242/78.

(060139807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Cabinet de gestion immobilière GREKA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4135 Esch-sur-Alzette, 19, rue Saint Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.345.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Schuman.

Référence de publication: 2007006003/237/8.

(060138317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Sodexo Senior Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 26.039.

Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006004/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03211. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Blond Investment, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg E 3.192.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 14 novembre 2006 que:

- BLOND INVESTMENT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 117.960 a vendu ses 99 parts sociales à TransEuropean PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG) III S.à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.682.

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 37.974 a vendu une part sociale à T.E. PROPERTY HOLDINGS (NETHERLANDS) III B.V., société de droit néerlandais, ayant son siège social à Atrium Building, Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro B 33.291.033.

Désormais, TransEuropean PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG) III S.à r.l. détient 99 parts sociales de la Société et T.E. PROPERTY HOLDINGS (NETHERLANDS) III B.V. détient 1 part sociale de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Mandataire

R.-J. Schol / P. Kotoula

Référence de publication: 2007007012/805/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03115. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Ide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.983.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 2006.

Référence de publication: 2007006005/239/10.

(060138968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

SCM Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 17.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007006006/231/10.

(060138799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Communication Services International (Holdings) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 29.456.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société tenue de façon extraordinaire en date du 6 décembre 2006 que:

- Le nombre des administrateurs de la société passe de quatre à six par la nomination de deux administrateurs de classe «A». Les deux nouveaux administrateurs sont Monsieur Nicholas Taffinder, Assistant Trésorier, résidant au 19, Montague Road Cambridge CBA 1BU (UK) et Monsieur Richard Sneider, Directeur Général Financier, résidant au 36 Benedict Crescent, Basking Ridge, NJ 07920 (USA) avec effet immédiat. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2011.

- Les mandats d'administrateur de classe «A» de Monsieur Duncan Fay, directeur financier, résidant au 14B, Marjorie Grove, Battersea, London SW11 5SJ (UK), et de Monsieur Philippe Delis, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au c/o Octagon CSI, 24, boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco ainsi que les mandats de classe «B» de Madame Chantal Keereman, juriste, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2011.

- Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2011.

Luxembourg le 6 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007006543/751/30.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03877. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Silène S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 49.778.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 22 novembre 2005, enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2005, volume 26CS, folio 36, case 7, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et a pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

- et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007006007/211/21.

(060138851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pontet Investment, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg E 3.191.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 31 octobre 2006 que:

- PONTET INVESTMENT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 117.910 a vendu ses 99 parts sociales à TransEuropean PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG) III S.à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.682.

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 37.974 a vendu une part sociale à T.E. PROPERTY HOLDINGS (NETHERLANDS) III B.V., société de droit néerlandais, ayant son siège social à Atrium Building, Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro B 33.291.033.

Désormais, TransEuropean PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG) III S.à r.l. détient 99 parts sociales de la Société et T.E. PROPERTY HOLDINGS (NETHERLANDS) III B.V. détient 1 part sociale de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Mandataire

R.-J. Schol / P. Kotoula

Référence de publication: 2007007013/805/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03114. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Parma Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007006012/231/10.

(060138797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Fares Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 65.229.

In the year two thousand and six, on the first of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FARES FINANCE S.A., a public company, having its registered office at 73, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65.229 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a

deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg dated on 6 July 1998 and whose articles have been published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 24 September 1998, number 685, page 32867.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies *ne varietur* will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 1,640 (one thousand six hundred forty) shares without nominal value, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 2,270,736.- so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 127,920.- to EUR 2,398,656.- by the creation and issue of 29,112 new shares without nominal value, by a contribution in kind consisting of 1,000 shares of the share capital of FARES LUXEMBOURG S.A. without nominal value, a public company («société anonyme»), governed by the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 73, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 65.230 (FARES LUXEMBOURG) (the «Contributed Shares»), as well as payment of a share premium globally amounting to EUR 46.26.

2) To record the subscription of the total number of 29,112 shares by Mr. Mohammed Al-Amoudi, Mr. Khalid Al-Amoudi and Mr. Abdullatif Al-Amoudi, and payment for such new shares by contribution in kind of the Contributed Shares, and payment of a share premium globally amounting to EUR 46.26, which contribution is made at EUR 2,270,782.26.

3) Decision to acknowledge and approve the report established by Marcel Stephany, a réviseur d'entreprises (external auditor), with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to article 26-1 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, which will be registered with this deed.

4) To acknowledge the capital duty exemption request pursuant to Article 4-2 of the Act dated 29 December 1971, as amended.

5) To amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions and to adapt the subsequent definitions, which shall now read as follows:

«5.1 The corporate capital is fixed at EUR 2,398,656.- (two million three hundred and ninety-eight thousand six hundred and fifty-six Euros) represented by 30,112 without nominal value.»

6) Miscellaneous.

V.- After due and careful deliberation, the following resolutions were taken:

First resolution

The shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 2,270,736.- (two million two hundred and seventy thousand seven hundred and thirty-six Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 127,920.- (one hundred twenty-seven thousand nine hundred twenty Euros) to EUR 2,398,656.- (two million three hundred and ninety-eight thousand six hundred and fifty-six Euros) by the creation and issue of 29,112 new shares without nominal value each, by contribution in kind consisting of 1,000 shares of the share capital of FARES LUXEMBOURG S.A. without nominal value, a public company («société anonyme»), governed by the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 73, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 65.230 (the «Contributed Shares»).

Subscription and payment

The shareholders resolve to accept subscriptions for 11,646 shares by Mr. Mohammed Al-Amoudi, director, residing at Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah (Arabie Saoudite) for 8,733 shares by Mr. Khalid Al-Amoudi, director, residing at Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah (Arabie Saoudite) and for 8,733 shares by Mr. Abdullatif Al-Amoudi, director, residing at Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah (Arabie Saoudite) and payment for such new shares by contribution in kind of the Contributed Shares, as well as payment of a share premium of an amount of respectively EUR 18.50 paid by Mr. Mohammed Al-Amoudi, EUR 13.88 paid by Mr. Khalid Al-Amoudi, and EUR 13.88 paid by Mr. Abdullatif Al-Amoudi, which contribution is made at EUR 2,270,782.26 (two million two hundred and seventy thousand seven hundred and eighty-two Euros twenty-six Eurocents).

Mr. Mohammed Al-Amoudi, Mr. Khalid Al-Amoudi and Mr. Abdullatif Al-Amoudi, all prenamed,

Here represented by Régis Galiotto, lawyer, with professional address at Luxembourg;

By virtue of proxies established under private seal on 22 November 2006,

The proxies given, signed ne varietur by the appearing person(s) and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who, after having stated that its principals have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of its principals to the ownership of the new Shares as indicated above against their respective name.

All these new 29,112 shares without nominal value have been fully paid up by contribution in kind consisting of 1,000 shares of the share capital of FARES LUXEMBOURG (the «Contribution in Kind»), as well as payment of a share premium globally amounting EUR 46.26.

Second resolution

The shareholders resolve to acknowledge and approve the report established by Marcel Stephany, a réviseur d'entreprises (external auditor), with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 1st, 2006, pursuant to article 26-1 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, with the following conclusions:

«Conclusion

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and book value to the 29,112 (twenty-nine thousand hundred-twelve) shares without par value issued in consideration for the contribution received, together with a share premium of EUR 46.26 (forty-six Euros and twenty-six cents).

Traduction française:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des 29.112 (vingt-neuf mille cent douze) actions sans valeur nominale à émettre en contrepartie, ensemble avec une prime d'émission de EUR 46,26 (quarante-six euros et vingt-six cents).»

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that further to the capital increase the Company holds the Contributed Shares, i.e. more than 65% of all outstanding shares of FARES LUXEMBOURG, the Company hereby expressly requests the proportional capital duty exemption pursuant to Article 4-2 of the Act dated 29 December 1971, as amended.

For the purpose of capital duty, the Contribution in Kind has a net book value of EUR 2,270,782.26.

Third resolution

The shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions under the second and the third resolutions and to adapt the subsequent definitions, which shall now read as follows:

«5.1 The corporate capital is fixed at EUR 2,398,656.- (two million three hundred and ninety-eight thousand six hundred and fifty-six Euros) represented by 30,112 (thirty thousand one hundred and twelve) shares without nominal value.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 3,200.- Euros

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FARES FINANCE S.A., une société anonyme ayant son siège social au 73, Cote d'Eish, L-1450 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.65.229 et constituée selon le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations du 24 septembre 1998, n° 685, page 32867.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, président déclare que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les actionnaires et le notaire resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les mille six cent quarante (1.640) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes les formalités de convocation de l'assemblée. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(1) Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de deux millions deux cent soixante-dix mille sept cent trente-six Euros (EUR 2.270.736,-), de manière à porter le capital social de son montant actuel de cent vingt-sept mille neuf cent vingt Euros (EUR 127.920,-) à deux millions trois cent quatre vingt dix-huit mille six cent cinquante-six Euros (EUR 2.398.656,-) par la création et l'émission de vingt-neuf mille cent douze (29.112) nouvelles actions sans valeur nominale, par un apport en nature consistant en mille (1.000) actions sans valeur nominale du capital social de FARES LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 73 Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.230 (FARES LUXEMBOURG) (les «Actions Contribuées»), ainsi que le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-six Euros et vingt-six centimes (EUR 46,26).

(2) Enregistrer la souscription du nombre total de vingt-neuf mille cent douze (29.112) nouvelles actions par M. Mohammed Al-Amoudi, M. Khalid Al-Amoudi et M. Abdullatif Al-Amoudi et le paiement de ces nouvelles actions par apport en nature des Actions Contribuées et le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-six Euros et vingt-six centimes (EUR 46,26), cette contribution s'élevant à deux millions deux cent soixante-dix mille sept cent quatre-vingt deux Euros et vingt-six centimes (EUR 2.270.782,26).

(3) Décision de prendre connaissance et d'approuver le rapport établi par Marcel Stephany, réviseur d'entreprises ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, en conformité avec l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, le rapport étant enregistré avec le présent acte.

(4) Reconnaître la requête d'exemption du droit d'apport en vertu de l'article 4-2 de la Loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée.

(5) Décision de modifier l'article 5.1 des Statuts relatif au capital afin de refléter les décisions prises et d'adapter les définitions subséquentes; l'article 5.1 aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social est fixé à EUR 2.398.656,- (deux millions trois cent quatre-vingt dix-huit mille six cent cinquante-six Euros) divisé en 30.112 (trente mille cent douze) actions sans valeur nominale.»

(6) Divers.

V. Après due et prudente délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de deux millions deux cent soixante-dix mille sept cent trente-six Euros (EUR 2.270.736,-), de manière à porter le capital social de son montant actuel de cent vingt-sept mille neuf cent vingt Euros (EUR 127.920,-) à deux millions trois cent quatre vingt dix-huit mille six cent cinquante-six Euros (EUR 2.398.656,-) par la création et l'émission de vingt-neuf mille cent douze (29.112) nouvelles actions sans valeur nominale, par un apport en nature consistant en mille (1.000) actions sans valeur nominale du capital social de FARES LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 73 Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.230 (FARES LUXEMBOURG) (les «Actions Contribuées»).

Souscription et paiement

Les actionnaires décident d'accepter la souscription de 11.646 actions par M. Mohammed Al-Amoudi, administrateur de sociétés, demeurant à Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah (Arabie Saoudite), 8.733 actions par M. Khalid Al-Amoudi, administrateur de sociétés, demeurant à Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah (Arabie Saoudite) et 8.733 actions par M. Abdullatif Al-Amoudi, administrateur de sociétés, demeurant à Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah (Arabie Saoudite) et le paiement pour ces nouvelles actions pas l'apport en nature de Actions Contribuées, ainsi que le paiement d'une prime d'émission d'un montant respectif de EUR 18,50 payés par M. Mohammed Al-Amoudi, EUR 13,88 payés par M. Khalid Al-Amoudi et EUR 13,88 payés par M. Abdullatif Al-Amoudi, la contribution s'élevant à deux millions deux cent soixante-dix mille sept cent quatre-vingt deux Euros et vingt-six centimes (EUR 2.270.782,26).

M. Mohammed Al-Amoudi, M. Khalid Al-Amoudi et M. Abdullatif Al-Amoudi, tous prénommés,

Ici représentés par Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

En vertu de trois procurations établies le 22 novembre 2006,

Les procurations données, après avoir été signées ne varietur par le(s) comparant(s) et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux autorités d'enregistrement.

Qui, après avoir affirmé que ses mandants ont une connaissance complète des statuts de la Société, déclare souscrire au nom de ses mandants à la propriété des nouvelles actions, comme indiqué ci-dessus.

Toutes ces 29.112 actions sans valeur nominale ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en 1.000 actions dans le capital social de FARES LUXEMBOURG (l'«Apport en Nature»), ainsi que par le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-six Euros et vingt-six centimes (EUR 46,26).

Seconde résolution

Les actionnaires décident de prendre connaissance et d'approuver le rapport établi par le rapport établi par Marcel Stephany, réviseur d'entreprises ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2006 en conformité avec l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et avec les conclusions suivantes:

«Conclusion

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and book value to the 29,112 (twenty-nine thousand hundred-twelve) shares without par value issued in consideration for the contribution received, together with a share premium of EUR 46.26 (forty-six Euros and twenty-six cents).

Traduction française:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des 29.112 (vingt-neuf mille cent douze) actions sans valeur nominale à émettre en contrepartie, ensemble avec une prime d'émission de EUR 46,26 (quarante-six euros et vingt-six cents).»

Requête pour une exemption du droit d'apport proportionnel

Vu que, à la suite de l'augmentation de capital, la Société détient les Actions Contribuées, c'est-à-dire plus de 65% des actions de Fares Luxembourg, la Société demande expressément par la présente l'exemption du droit d'apport proportionnel en conformité avec l'article 4.2 de la Loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée.

Pour les besoins du droit d'apport, l'Apport en Nature a une valeur nette comptable de deux millions deux cent soixante-dix mille sept cent quatre-vingt deux Euros et vingt-six centimes (EUR 2.270.782,26).

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 5.1 des Statuts relatif au capital afin de refléter les décisions prise et d'adapter les définitions subséquentes; l'article 5.1 aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social est fixé à EUR 2.398.656,- (deux millions trois cent quatre-vingt dix-huit mille six cent cinquante-six Euros) divisé en 30.112 (trente mille cent douze) actions sans valeur nominale.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à 3.200,- Euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte ait été faite aux membres du bureau, connus par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 62, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007007402/211/244.

(060140200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

November Finance S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.552.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the 28th of November.
Before Maître Jacques Delvaux, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared the following:

STICHTING NOVEMBER, a foundation formed under Dutch Law (stichting), having its registered office at Strawinskylann 3105, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands, here represented by Charles Roemers, residing in Luxembourg;

The party is acting as founder of NOVEMBER FINANCE S.A. (the «Company»).

The aforesaid proxy, being initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its aforesaid capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles of Incorporation») of a société anonyme.

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. The sole shareholder as at this day, and all entities that will become owners of the shares mentioned hereafter hereby formed a Luxembourg société anonyme under the name NOVEMBER FINANCE S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholder(s) adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The object of the Company is, without taking advantage of the law dated 22 March 2004 relating to securitization:
- to acquire stockholders securities, bonds, notes or other debt instruments and to finance such acquisition through the issuance of other stockholders securities, loan notes or any other debt instruments;
- to enter into any agreements relating to the acquisition of the aforementioned instruments.

The Company may further dispose in any form and by any means whether directly or indirectly, of any part or the stockholders securities, bonds, notes or other debt instruments acquired.

The Company may also grant any guarantees, pledges or any other form of securities for the performance of any contracts or obligations assumed by the Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, all transaction which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations directly or indirectly facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalized.

Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at forty one thousand united states dollars (USD 41,000.-), represented by twenty thousand five hundred (20,500) shares with a nominal value of two united states dollars (USD 2.-) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in registered form and cannot be converted in bearer shares.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is managed by a board of directors, composed of at least three members in the case where the Company has more than one shareholder. Otherwise, one sole director can exercise alone the powers devolved to the board of directors.

They can be shareholders or not, and are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time. The directors shall hold office until there successors are elected.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members a vice-chairman. It can also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all the meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

The board of directors is convened by the Chairman as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request in the event there is more than one director.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if fifty percent (50%) of the directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of directors is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of directors shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 7.

7.1 Subject to the provisions of Article 7.3, the board of directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles of Incorporation or governed by law, comes within its competence.

7.2 The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation powers in respect thereof, to one of the members of the board of directors who shall be designated as the managing director. The board of directors may also confer special powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their remuneration.

7.3 None of the following acts shall be carried out without the prior consent of the holders of debt securities issued by the Company representing more than 50% of the total amount of the outstanding stockholders securities issued by the Company:

(i) in respect of the share capital: the variation, creation, increase, conversion, reduction, redemption, repurchase or other alteration of the issued share capital of the Company.

(ii) in respect of the Articles of Association: the decision to submit the alteration of the Articles of Association to the shareholders' meeting.

(iii) in respect of borrowings: the decision to enter into any agreement or facility to obtain, any borrowing, advance or credit in excess of the USD equivalent to EUR 400,000,000.-.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the board of directors, or by the person delegated to this office.

The company shall indemnify any director and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' meetings

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify any acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing ten percent (10%) of the Company's share capital. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11.

11.1 The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of April at 10 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as specified in the respective notices of meeting.

11.2 The quorum and time-limits required by laws shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing cable, telegram, telex or facsimile.

11.3 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

General meetings of shareholders may also be held by conference call or video-conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear and identify one another.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders.

Business year, Allocation of profits

Art. 13. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14.

14.1 After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

14.2 The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements and within the limit provided for in Article 14.4.

14.3 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors and the limit provided for in Article 14.4.

14.4 No distribution shall be made in excess of a USD equivalent amount to EUR. 50,000.- (Fifty-Thousand) per year.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 16. For any points not covered by the present Articles of Incorporation, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares	Share Capital in USD	%
STICHTING NOVEMBER	20,500	41,000.-	100%
Total:	20,500	41,000.-	100%

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of forty one thousand united states dollars (USD 41,000.-) is as from now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about EUR 2,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked takes the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at one and that of the statutory auditors at one.

Second resolution

The following is appointed director:

Mr. Charles Roemers, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

His term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at 31 December, 2007.

Third resolution

Is elected as statutory auditor:

FACTS SERVICES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at 31 December, 2007.

Fourth resolution

The address of the Company is fixed at L-2016 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le 28 novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- STICHTING NOVEMBER, une fondation de droit néerlandais (stichting), ayant son siège social à Strawinskyiaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands, ici représentée par Charles Roemers, domicilié à Luxembourg;

Le comparant agissant comme fondateur de la Société.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme.

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: NOVEMBER FINANCE S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. L'objet social de la Société est, sans bénéficier de la loi du 22 mars 2004 concernant la titrisation:

- D'investir en portefeuilles d'actions, d'obligations, bons ou autres instruments de dette, et de financer ces acquisitions par l'émission d'actions, d'obligations, bons ou autres instruments de dette;

- De conclure toute convention ayant une relation avec l'acquisition des instruments financiers susmentionnés.

La Société pourra d'ailleurs disposer, sous quelle forme que soit et par quelque moyen que soit, directement ou indirectement, d'une partie ou de la totalité de ce portefeuille d'actions, d'obligations, bons ou autres instruments de dette.

La Société pourra également octroyer toutes sûretés, gages ou toute autre forme de garantie de toute nature pour garantir la réalisation de ses engagements.

La Société pourra d'ailleurs réaliser des opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que des transactions de biens immobiliers ou mobiliers, toute transaction qu'elle estime être nécessaire et utile à l'accomplissement de son objet ainsi que toute opération qui, directement ou indirectement, facilite l'accomplissement de son objet dans le cadre des domaines susmentionnés.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante et un mille united states dollars (41.000,- USD), représenté par vingt mille cinq cent (20.500) actions de deux united states dollars (2,- USD) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives et ne peuvent être converties en actions au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins si elle compte plusieurs actionnaires. Sinon, un administrateur unique pourra exercer les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Ils peuvent être actionnaires ou non, et sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration doit choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si cinquante pourcents (50%) des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de conflit, le président aura voix prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7.

7.1 En conformité des dispositions de l'Article 7.3., le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

7.2. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

7.3. Aucun des actes suivants ne devra être exécuté sans l'accord préalable des détenteurs de titres de dette émis par la Société et représentant au moins 50% du montant total des titres en circulation émis par la Société:

(i) concernant le capital social: la variation, création, augmentation, conversion, réduction, rachat ou toute autre altération du capital social émis de la Société.

(ii) concernant les statuts: la décision de soumettre la modification des statuts de la Société à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée Générale

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcents (10%) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 12. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14.

14.1. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

14.2. Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales et dans les limites prévues par l'article 14.4.

14.3. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, peut déterminer comment le solde du profit net annuel devra être utilisé et peut de temps à autre déclarer des dividendes ordinaires sans que ces derniers ne puissent excéder le montant proposé par le conseil d'administration et le montant fixé à l'article 14.4.

14.4. Aucune distribution au-delà d'un montant de la contrevaletur en dollars des Etats Unis de Cinquante Mille Euros ne pourra avoir lieu chaque année.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital Social en USD	%
STICHTING NOVEMBER	20.500	41.000,-	100%
Total:	20.500	41.000,-	100%

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de quarante et un mille United States dollars (41.000,- USD) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.200,-.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Est nommé à la fonction d'administrateur:

M. Charles Roemers, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

FACTS SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-2016 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Roemers, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 55, case 11. — Reçu 311,86 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007006740/208/356.

(060139297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Europe-Gérance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.647.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausendsechs, den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft EIFEL-HAUS, LUXEMBURG S.A., mit Sitz zu L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg, Sektion B unter der Nummer 18.154,

hier vertreten durch den Delegierten des Verwaltungsrates Herrn Alois Peters, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

1.- Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung EUROPE-GERANCE S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftsabwicklung entgegen stehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Trotz eines diesbezüglichen Beschlusses bleibt der Gesellschaft dennoch ihre luxemburgische Staatszugehörigkeit erhalten.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates, beziehungsweise die zur Geschäftsführung der Gesellschaft zeitweilig Befugten, können die Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Gérance beziehungsweise die Verwaltung von Wohn- und Industriegebäuden. Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen, verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert,

Im allgemeinen kann die Gesellschaft sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissig tausend Euro (31.000,- EUR) und ist aufgeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreissig Euro (31,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II.- Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch telegrafisch zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Ver-

waltungsrate oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung. Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III.- Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche die Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären wird jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung von der Gesamtheit der Aktionäre vertreten; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche 10% des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV.- Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Im Falle von mehreren Aktionären kann die Generalversammlung den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei den Umrechnungskurs zu bestimmen.

V.- Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2008 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der alleinige Anteilhaber die ein tausend (1.000) Aktien zu zeichnen. Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einunddreissig tausend Euro (31.000,- EUR), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend fünf hundert Euro (EUR 1.500,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber folgende Beschlüsse:

- 1- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.
 - 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:
 - a) Herr Alois Peters, Bauunternehmer, wohnhaft zu D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.
 - b) Herr Jörg Peters, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.
 - c) Herr Werner Weber, Kaufmann, wohnhaft in D-54524 Spangdahlem, am Weidengraben 4.
 - 3.- Zum Kommissar wird bestellt: Die anonyme Gesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 25.797.
 - 4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.
 - 5.- Der Verwaltungsrat ist ermächtigt eines oder mehrere seiner Mitglieder als Delegierte des Verwaltungsrates zu ernennen.
 - 6.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1471 Luxemburg, 203, route d'Esch.
- Sind gegenwärtiger Urkunde beigetreten:
Herr Werner Weber und Herr Jörg Peters, beide vorbenannt.

Verwaltungsratssitzung

Und sofort haben sich die oben genannten Verwaltungsratsmitglieder in einer Sitzung zusammengefunden, zu welcher sie sich als rechtsgültig einberufen erklären, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Einzigter Beschluss

Im Einverständnis der aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre, wird Herr Alois Peters, vorbenannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ernannt mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung gegenüber Dritten durch seine Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten und an den Intervenenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Peters, J. Peters, W. Weber, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 13 décembre 2006, vol. 362, fol. 92, case 6. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 21. Dezember 2006.

H. Beck.

Référence de publication: 2007008002/201/206.

(060140782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

SCI Beaujardin, Société Civile Immobilière.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg E 3.268.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Luc Verelst, directeur, demeurant à B-6690 Vielsalm, 19, rue des Ardoisières, et son épouse
- 2.- Madame Suzanne Laurent, assistante en pharmacie, demeurant à B-6690 Vielsalm, 19, rue des Ardoisières, et leur fils
- 3.- Monsieur Jérôme Zune, étudiant, demeurant à B-6690 Vielsalm, 19, rue des Ardoisières.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société civile familiale, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les soussignés une société civile immobilière sous la dénomination SCI BEAUJARDIN.
La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont notamment, l'acquisition, la vente, le partage d'immeubles, l'acquisition ou la cession de droits immobiliers généralement quelconques, le démembrement de tout droit immobilier, la location partielle ou totale des immeubles ainsi acquis, ainsi que toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social, la gestion et la comptabilité de la société est établi à Luxembourg.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à mille euros (EUR 1.000,-), représenté par vingt (20) parts d'intérêt de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Les parts d'intérêt ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Monsieur Luc Verelst, directeur, demeurant à B-6690 Vielsalm, 19, rue des Ardoisières, neuf parts d'intérêt	9
.....	
2.- Madame Suzanne Laurent, assistante en pharmacie, demeurant à B-6690 Vielsalm, 19, rue des Ardoisières, neuf parts d'intérêt	9
.....	
3.- Monsieur Jérôme Zune, étudiant, demeurant à B-6690 Vielsalm, 19, rue des Ardoisières, deux parts d'intérêt	2
.....	
Total: vingt parts d'intérêt	20

Toutes les parts d'intérêt sont entièrement libérées par des versements en espèces sur le compte en BANQUE FORTIS de la SCI BEAUJARDIN, de sorte que la somme de mille euros (EUR 1.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Art. 6.

a) Les parts sociales ne sont pas librement cessibles entre les associés. En cas de projet de cession des parts sociales ou d'une quote-part des parts sociales à un autre associé, le cédant en informera les autres associés qui ont le droit de faire valoir un droit de préemption au prix fixé dans le projet de cession, sinon au prix fixé comme sub b). Le droit de préemption peut être exécuté pendant un mois.

b) Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'accord unanime de tous les associés dûment convoqués en assemblée générale.

Chacun des co-associés dispose d'un droit de préemption sur une quote-part des parts sociales offertes à un tiers correspondant à sa quote-part dans le capital de la société.

A défaut d'agrément au cours de l'assemblée générale, chacun des co-associés qui entend reprendre les parts sociales offertes à un tiers le fera au prorata de ses parts par rapport aux parts des autres amateurs associés qui entendent acquérir les parts offertes à un tiers.

A défaut d'accord sur le prix de reprise, la partie la plus diligente saisira un expert qui devra être inscrit sur la liste des réviseurs d'entreprise du Grand-Duché de Luxembourg, pour déterminer la valeur des parts à céder.

Le ou les autres associés auront le droit de désigner à leur tour un expert à choisir sur la liste pré décrite. En cas de désaccord des experts sur le prix à déterminer, ceux-ci en éliront un troisième avec voix prépondérante.

Art. 7. En cas de décès d'un des associés, les parts sont librement transférables au conjoint et aux descendants en ligne directe de l'associé défunt. Le décès d'un des associés ne met pas un terme à la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs et vis-à-vis des créanciers, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Art. 10. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une et même personne.

Art. 11. Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Il n'existe aucune décision collective au sujet de la société à laquelle l'associé ne peut participer.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les associés sont convoqués par le gérant de la société à une assemblée générale avec un préavis d'au moins 2 semaines.

La convocation se fait par toute voie écrite qui laisse une trace et une preuve de la convocation faite en bonne et due forme.

Toutefois, les associés peuvent se réunir spontanément en quelque lieu que ce soit, du moment que la réunion se fait entre tous les associés et que les décisions y prises seront prises à l'unanimité.

Art. 13. Les décisions collectives des associés seront prises à la majorité des 2/3 des voix. Toutefois, toutes les décisions concernant la durée de la société, la dissolution de la société, le transfert du siège social de la société à l'étranger seront pris à l'unanimité.

Au cas où les associés ne sont pas tous présents ou représentés à l'assemblée générale, le gérant pourra convoquer les associés à une seconde assemblée générale ayant le même ordre du jour et au cours de laquelle il sera statué à l'unanimité des voix présentes.

Art. 14. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Il(s) peut (peuvent) en particulier faire tout acte d'achat, de vente et d'échange portant sur tout immeuble ou droit immobilier, renoncer à tout droit de privilège du vendeur ou d'action résolutoire, avec ou sans constatation de paiement, consentir à toute postposition ou mainlevée, avec ou sans constatation de paiement, passer tout acte de crédit à accorder à la société avec tout institut de crédit, consentir toute promesse d'hypothèque ou affectation hypothécaire sur les biens sociaux.

Toutefois, si le tiers a connaissance que ces décisions du (des) gérant(s) devront être préalablement accordées par l'assemblée générale des associés, la société ne sera pas valablement engagée par le gérant.

Art. 15. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ou d'un gérant ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 16. Les associés sont tenus envers le créancier avec lesquels ils ont contracté, que sur le pied de ses parts dans le capital social de la société.

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. La dissolution de la société ne peut être votée qu'à l'unanimité des voix existantes.

Elle se fera conformément aux dispositions y afférentes inscrites au code civil luxembourgeois.

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2007.

Le montant de frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de EUR 700,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, présents ou représentés comme di ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants de la société:

- 1.- Monsieur Luc Verelst, directeur, demeurant à B-6690 Vielsalm, 19, rue des Ardoisières.
 - 2.- Madame Suzanne Laurent, assistante en pharmacie, demeurant à B-6690 Vielsalm, 19, rue des Ardoisières.
- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: L. Verelst, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2006, vol. 362, fol. 95, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 décembre 2006.

H. Beck.

Référence de publication: 2007008003/201/159.

(060140781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Harmonie Forge du Sud Dudelange, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3524 Dudelange, rue Norbert Metz.

R.C.S. Luxembourg F 6.872.

Entre les personnes suivantes:

Schlim Jean, 9, an Hinnefen L-3491 Dudelange, Président de la société

Kaulmann Carlo, 7, rue Jean Mylius L-3432 Dudelange, Secrétaire de la société

Sonntag Romain, 10, rue Emile Mayrisch L-3522 Dudelange, Trésorier de la société,

ci-après nommés les fondateurs, il est constitué une a.s.b.l. dont les statuts sont comme suit.

Kapitel I - Bezeichnung, Setz, Zweck, Dauer

Art. 1. Am Joër 1911 goufen ënnert den Nimm HARMONIE CONCORDIA an HARMONIE FRATERNELLE spéider (1946) HARMONIE DES MINEURS zu Diddeléng zwou Museksgesellschaften gegrënnt. Duerch eng Fusioun von dësen zwou Gesellschaften gouf am September vum Joër 1976 déi heutig (HARMONIE FORGE DU SUD) gegrënnt. An der Generalversammlung vum 27 Januar 1999 gouf bestëmmt, datt d'Museksgesellschaft vun dësem Datum un de Statut vun enger «Association sans but lucratif» kritt, geméis Gesetz vum 21 Abrëll 1928 mat dem Titel: HARMONIE FORGE DU SUD DUDELANGE, Association sans but lucratif

Art. 2. D'HARMONIE FORGE DU SUD DUDELANGE a.s.b.l. as eng Gesellschaft ouni Gewënnzweck an Hunt SGI Sëtz zu Diddeléng, rue Norbert Metz an der Brill Schoul. De Sëtz kann iewer zu jidder Zäit verluegt gin.

Art. 3. D'Gesellschaft huet als Zweck:

- ze musizéieren,
- sénge Schüler an Musikanten eng theoreetesche an praktesche Ausbildung ze ginn,
- Concerten ze spillen,
- Festlechkeeten a Veranstaltungen mat hirer Musek ze verschéinären. Sie kann sech direkt oder indirekt un allen Manifestatiounen bedeelegen.

Art. 4. D'Dauer vun der Gesellschaft as onbeschrängt.

Kapitel II - Mëmbere

Art. 5. D'Zuel vun den Mëmbere ass onbeschrängt. D'Gesellschaft muss awer op d'manst aus 10 Mëmbere bestoen. Mëmbere sinn:

1. Musikanten (aktiver) bei der Union Grand Duc Adolphe agedroen.

2. Komitésmêmbere(n) (inaktiver) bei der UGDA aegedroen.
3. Eiremusikante(n) an Eirekomitésmêmbere(n) (mussen net bei der UGDA aegedroen sinn).
4. Schüler (aktiver) bei der UGDA aegedroen.
5. Kommissiouns-Mêmbere(n) (mussen net bei der UGDA aegedroen sinn).

Kapitel III - Antrëtt an d'Gesellschaft

Art. 6. Fir Mëmber vun der Gesellschaft ze gin, muss en Antrag un de Komité gestallt gin, deen iwer d'Mëmberschaft entscheed. All Mëmber muss e festgeluechten Jorësbeitraag bezuelen. Eng Lescht mat den Nimm, Virnimm, Beruf, Adress an Nationalitéit vun den Mëmbere(n) gët um Zivilgericht hannerluecht an gëtt all Joër no der Generalversammlung am Mé-morial op de leschte Stand bruecht.

a) Musikante(n)

Musikante(n) sinn Mëmbere(n) déi, die noutwenneg musikalesch Kenntnisse hunn an sech un de Veranstaltungen vun der Gesellschaft bedeelegen. De Fähnrich ass och Mëmber vun der Gesellschaft, hien gët als aktive Mëmber gefouert.

b) Komitésmêmbere(n)

Nëtmusikante(n) (inaktive) a Musikante(n) (aktive) aus dem Komité sf Mëmber vun der Gesellschaft.

c) Eiremusikante(n) an Eirekomitésmêmbere(n)

Eiremusikante(n) an Eirekomitésmêmbere(n) kënnen Mëmbere(n) vun der Gesellschaft gin, déi durch laangjäähreg Verdéngschter fir d'Gesellschaft eng besonnesch Unërkennung verdéngen. Des Mëmbere(n) mussen nët onbedingt bei der Union Grand Duc Adolphe aegedroen sin (also een Beitrag bezuelt ginn). En Eiretitel kann och vergi gin, wann Aussergewéinlech fir d'Gesellschaft gelescht gouf.

D'Ernennung zum «Eiremusikant» oder «Eirekomitésmëmber» geschitt op Virschlag vum Komité a bedengt der Majoritéit vun der Generalversammlung. Den Eiremusikant oder Eirekomitésmëmber kann och den Titel vun sénger leschter Fonctioun am Veräin droen.

d) Schüler

Schüler, déi an der Gesellschaft ageschriwe sinn an hiren Joresbättrag bezuelt hun, sin als Mëmber ze bezeechnen an mussen och bei der UGDA aegedroen ginn.

e) Kommissiouns-Mëmber

Nëtmusikante(n), déi ausserhalb vum Komité an enger Kommissioun matschaffen a vum Komité bestätegt gin, sin als Mëmber ze bezeechnen. Och des Mëmbere(n) brauchen net bei der UGDA aegedroen ze gin.

Kapitel IV - Austrëtt

Art. 7. Den Austrëtt vun engem Mëmber aus der Gesellschaft erfollegt, wa méiglech mat Begrënnung, schréftlech oder mëndlech un de Komité.

Ausschluss

Art. 8. All Mëmber, dee säi Jorësbeitrag bis dréi Méint nom Délai nët bezuelt huet, as aus der Gesellschaft ausgeschloss.

Art. 9. All Mëmber, den duerch säi Verhaalen oder séng Tätegkeet d'Gesellschaft schiedegt, kann duerch d'Generalversammlung no geheimer Ofstëmmung mat 2/3 Majoritéit ausgeschloss ginn. Den Komité huet d'Recht, Mëmbere(n) bis zur nächster Generalversammlung vun hirem Amt ze suspendéieren, wann hiirt Behuelen nët den Statuten entsprecht. Des Mëmbere(n) mussen schreftlech virun de Komité bestallt ginn, wou si d'Méiglechkeet kréie, fir sech ze rechtfertegen.

Art. 10. Austriedend oder ausgeschlosse Mëmbere(n) souwéi d'léwen vun engem verstuerwene Mëmber hu keen Usproch op d'Veinsverméigen oder Réckerstattung vu geleechte Cotisatiounen, et sieft dest as kontraktorech festgehaalen. Materialien, déi si vun der Gesellschaft kritt haten, si bannen 30 Deeg un d'Gesellschaft a guddem Zoustand zrëckzegin. Matériel dat feelt oder gefléckt muss gin, gët op d'Käschten vum respektiwen Mëmber ersaat oder gefleckt, wann dem respektiwen Mëmber eng Schold nogesiwe kann gin.

Kapitel V - Verwaltung

Art. 11. Zur Gesellschaft gehéiren folgend Organer:

1. D'Generalversammlung
2. De Komité
3. D'Musikantensammlung
4. D'Finanzkommissioun

1) D'Generalversammlung

Art. 12. All stëmberechtegt Mëmbere(n) vun der Gesellschaft bilden d'Generalversammlung. Nët-Mëmbere(n) oder Sympathisante(n) hun Zoutrëtt zu der Generalversammlung, awer kee Stimmrecht. De Komité bestëmmt all Joër den Datum vun der Generalversammlung, déi am Ufank vum Veräinsjoër ofgehaale gët. D'Veräinsjoer fängt den 1. Januar un an hält den 31. Dezember op.

Art. 13. D'Aberuffung fir d'Generalversammlung mat der Dagesuerdnung geschitt op d'manst 10 Deeg virum Termäin. Eng ausseruerdentlech Generalversammlung kann aberuff gin op Beschluss vum Komité oder wa mindestens 1/5 vun den Mëmbere(n) dëst verlaangen. Véier Wochen no der schréftlecher Ufro muss des ausseruerdentlech Generalversammlung ofgehaale ginn.

Art. 14. D'Generalversammlung befaast sech, virun all anere Beschless, mat folgende Punkten:

1. Rapport iwer déi vergaange Jorësaktivitéit vun der Gesellschaft.
2. Finanzrapport iwer dat vergaanget Veräinsjoër mat Entlaaschtung vum Trésorier nom Bericht vun der Finanzkommissioun.

3. Entlaaschtung vum Comité
4. Wiel vum Comité
5. Wiel vun der Finanzkommissioun
6. Virstellung an Ofstëmmen vum Budget fir dat nächste Veräinsjoër.
7. Virstellung vun der Jorésaktivitéit vum nächste Veräinsjoër.

All weider Propositionen déi d'Ennerschrëft vun mindestens 1/10 vun den Mëmbere dréit muss op d'Dagesuerdung kommen.

Art. 15. All uerdentlech aberuffe Generalversammlung as beschlossfähig, wa mindestens 1/2 vun de stëmberechtigte Mëmbere do sin. Gët des Zuel nët erreicht, da gët eng zweet Generalversammlung bannen 14 Deeg aberuff. Dës Generalversammlung as beschlossfähig, egal wéivill Mëmbere do sin. An deem Fall mussen awer d'Décisionen dem Zivilgericht vrigeluecht gin, dest no den Bestëmmungen vum Gesetz.

Art. 16. Stëmberechtigt sinn all Mëmbere, déi mindestens 14 Joër al sin. All Beschless an der Generalversammlung muss mat absoluter Stëmmemajoritéit an offener, oder wann ee Mëmber dat verlaangt, an geheimer Ofstëmmung gefaast gin. Dëst zielt nët fir Statutenännerungen an Ausschluss aus der Gesellschaft, déi mat enger 2/3 Stëmmemajoritéit vun den uwiesendë Membere beschloss gin. Des Beschless si verbindlech fir all Mëmbere, och fir déi, die nët an der Generalversammlung uwiesend waren.

Bei Stemmgleichheit as den Antrag verworf.

De Sekretär mecht e Rapport iwer all Berodung an Beschless an der Generalversammlung. Déi verschidde Beschless gin dann nom Gesetz vun der A.s.b.l. am Mémorial verëffentlecht. Ausserdem gët de Rapport vun der Generalversammlung am Setz vun der Gesellschaft fir d'Musikanten ausgehaang.

2) Comité

Art. 17. De Comité besteet aus op d'man 9 an héchstens 15 Mëmbere vun der Gesellschaft. Kandidate fir de Comité muss groussjäreg sin. Symphasanten kënnen an de Comité als inaktiv Mëmbere opgeholl gin. Waat d'Zesummesetzung vum Comité ubelaangt, soll versicht gin eng paritéit techend den aktiven (Musikanten an Fähnerisch) an inaktiven (nët musizierend Comitésmëmbere) ze ereeche. Dräi aktiv Mëmbere mussen iewer op d'man 9 am Comité vertrueden sin.

Art. 18. Comitésmëmbere gin an der Generalversammlung gewielt. Kandidature mussen op d'allerman 48 Stonnen virun der Generalversammlung, dem Präsident ausgehändegt gin sin oder op dem Veräinssekretariat déponéiert sin. Den Dirigent deen och Mëmber ka sin an doduerch stëmberechtigt as, kann an de Kommissiounen matschaffen, as awer nët berechtigt, seng Kandidatur fir de Comité ze stellen.

D'Dauer vum Comitésmandat as dräi Joër. Austriedent Mëmbere kënnen erëmgewielt gin. Gewielt sin déijéineg, déi de relativ Stëmmemajoritéit kréie mat op d'man 1/3 vun de Stëmmen. Bei Stëmmgleichheit gët fir déi a Fro kommend Kandidaten eng zweete Kéier gewielt. Wann nach eng Kéier Stëmmgleichheit besteet, as den eelste Kandidat gewielt. Wielen per Akklamatioun as nëmme zoulässeg, wann nët méi Kandidaten do sin wéi Mandater ze besetzen sin, an wann keen Asproch vun der Generalversammlung erhuewe gët.

Art. 19. De Comité bestëmmt an der 1. Sitzung no der Generalversammlung aus sénger Mëtt e Präsident, een Vize-Präsident, e Caissier an e Sekretär.

Et sinn dëst:

Präsident, Kaulmann Carlo, Indépendant, 7, rue Jean Mylius L-3432 Dudelange, d'Mandaatsdauer 3 Joër
Vize-Präsident an Caissier, Sonntag Romain, Secherheetsmann (Arbed) 10, rue Emile Mayrisch L-3522 Dudelange, d'Mandaatsdauer 3 Joër
Sekretär, Sonntag Iris, Student, 10, rue Emile Mayrisch L-3522 Dudelange, d'Mandaatsdauer 3 Joër.

All Nominatioun, Demissioun an Revocatioun vu Comitésmëmbere muss am Mémorial publizéiert gin.

Art. 20. De Comité huet d'Recht am Laaf vum Joër vakant Mandater am Comité ze besetzen, déi dann an der nächste Generalversammlung bestätegt gin.

Art. 21. De Comité huet d'Recht, Reglementer ze erloossen, déi d'Rechter an d'Pflichten vun den Mëmbere aus der Gesellschaft festléen. Et as eng Pflicht, d'Ausféierung vun den Statuten ze iwwerwaachen, d'Beschless vun der Generalversammlung auszuféieren an d'musikalesch Aktivitéiten vun der Gesellschaft op all Manéier ze garantéieren.

Den Comité behält d'Gérance iwer all Kommissiounsgruppen, déi an der Gesellschaft bestinn, a bestëmmt hir Mëmbere. Ausserdem kann de Comité iwert all déi Fäll entscheeden, déi an den Statuten nët virgesi sin, muss dës Décisionen iewer an der nächste Generalversammlung ofseenen.

Art. 22. De Comité vertritt d'Gesellschaft bei all Akten, déi ufaalen, a Geschäfte mat Privatpersounen oder öffentlechen Verwaltungen an Anstalten.

E perséinlecht Haften fir éventuel Veräinsscholden zu Laaschten vun de Comitésmëmbere besteet nët.

Art. 23. Comitéssetzungen gin op Uerder vum Präsident aberuff oder op Ufro vun 1/3 vun de Comitésmëmbere. De Comité as beschlossfähig, wann 1/2 plsu een Mëmber vum Comité präsent sin. Get des Zuel nët ereecht da get eng nei Sitzung bannen 14 Deeg aberuff. Dës 2. Sitzung as beschlossfähig ouni Rücksicht op d'Zuel vun de Mëmbere déi präsent

sin. Komitébeschlëss gi mat absoluter Stëmmemajoritéit vun deenen, déi präsent si getraff. Enthaalunge gin fir d'Gesamts-tëmmenzuel nët berücksichtegt. Bei Stëmmegleichheet a Sachfroen entscheed de Virsätzenden, a Persounfroën d'Lous.

All Komitébeschlëss gin an engem Rapport festgehal. E kuerzgefaaste Rapport, kréien d'Mëmbere no all Komitéssetzung matgedeelt. Op Invitatioun vum Komité kann den Dirigent oder aner Invitéen als Beroder un den Komitéssetzungen deel-huelen.

Art. 24. Komitémëmbere, déi ouni trëfftege Grond un 3 Komitéssetzungen nët do waren, kënnen suspendéiert gin.

3) Musikanteversammlung

Art. 25. D'Musikanten an d'Komitémëmbere vun der Gesellschaft bilden d'Musikanteversammlung. Den Dirigent kann an der Musikanteversammlung, op Invitatioun vum Komité, als Beroder derbäi sin.

Art. 26. D'Musikanteversammlung gët op Uerder vum Präsident aberuff, wann de Komité ët fir noutwendeg fënd oder wann op d'man 1/5 vun de Musikanten dëst verlaangt.

Art. 27. D'Aberuffung vun der Musikanteversammlung as schrëftlech mat enger Daagesuerdung.

Art. 28. Propositionen, Wënsch an och Reklamatiounen aus der Musikanteversammlung gin an engem Rapport festgehal an dem Komité virgeluecht. A bestëmmte Fäll muss ofgestëmmt gi, fir d'Meenung vun der Majoritéit vun de Musikante festzemaal. Propositionen aus der Musikanteversammlung müssen am Komité diskutéiert gin. Déi lescht Décisioun bleiwt beim Komité.

4) Finanzkommissioun

Art. 29. D'Finanzkommissioun gët all Joër vun der Generalversammlung ernannt. Si besteet aus 4 Mëmbere déi nët am Komité sin, vun dene mindestens een Musikant aus der Gesellschaft muss sin.

Art. 30. D'Finanzkommissioun kontroléiert d'Comptabilitéit, d'Kees an déi ofgeschlossene Jorësrechnung. An der Generalversammlung muss d'Finanzkommissioun e Bericht iwer d'Finanzen maachen.

Kapitel VI - Rechter a Pflichten vun de Mëmbere

Art. 31. All Mëmber as berechtigt sech beim Komité ze beschwéieren an Anträge ze stellen.

All Mëmber ass verpflichtet, den Aktivitéiten vun der Gesellschaft beizewinnen, ouni bezuelt ze gin.

De Komité kann a bestëmmte Fäll, Leeschtungen vun Mëmbere entscheeden.

Präsident

Art. 32. De Präsident representéiert d'Gesellschaft. Hien huet de Virsätz an der Generalversammlung, de Komitéssetzungen an anere Versammlungen, bei Festlechkeeten oder anere Veranstaltungen. Hien ënnerschreift mat dem Sekretär ode dem Caissier all Veräinsdokumenter.

Vize-Präsident

Art. 33. Wann de Präsident nët do as, trëtt den Vize-Präsident an séng Rechter a Pflichten, Bei Ofwieseneheet vum Präsident an Vize-Präsident trëtt den Dëngschteelsten aus dem Komité, deen uwiesend as, an hir Rechter an Pflichten.

Sekretär

Art. 34. De Sekretär féiert d'Vereinskorrespondenz. Iwer all Beschlëss aus den Veräinsversammlungen huet hie Buch ze féieren. An der Generalversammlung mëcht hien e Rapport iwer d'Aktivitéit vum Veräin. D'Sekretariat kann no Bedarf erweidert gin.

Caissier

Art. 35. De Caissier verwallt all Einnahmen an Ausgaben vum Veräin an féiert Buch doriwer. De Caissier as haftbar fir all déi him uvertraute Gelder a Beleege. All 3 Méint oder op Ufro bannen 8 Deeg, huet de Caissier dem Komité d'Comptabilitéit an d'Kees mat allen Beleege fir Kontroll virzeléien. An der Generalversammlung mëcht hien e Bericht iwer d'Finanzsituatioun vun der Gesellschaft, dee nom Gesetz vun enger A.s.b.l. an den Annexe vum Mémorial veröffentlecht gi muss. No Bedarf kann d'Gérance vun der Kees erweidert gin.

Dirigent an Sous-Chef

Art. 36. D'Kandidate fir Dirigent gi vum Komité erausgesicht an de Musikante proposéiert. Den Kandidat hält eng Prouf an duerno gët vun de Musikante geheim ofgestëmmt. Am 1. Wahlgang as déi absolut Majoritéit erfuerdert, bei Stechwahlen déi relativ Majoritéit. Den Dirigent gët vum Komité ernannt, a säin Aarbechtsverhältnis duerch e Vertrag geregelt. D'Ofberufung vum Dirigent geschitt duerch Komitébeschlëss no Récksproch mat den Musikanten.

Den Dirigent as responsabel fir déi musikalesch Leedung vun der Gesellschaft. De Komité beschwätzt mat him de Jorëskalenner fir Concerten a musikalesch Veranstaltungen. Wat d'Programmgestaltung vun den Opféierungen ubelaangt, get zesammen mam Dirigent eng Kommissioun gegrennt, déi dann de beschtméiglechten Programm zesammen setzt. Dem Dirigent zur Säit stinn zwee Sous-Chefen, déi dem Dirigent hellefen an hien ersetzen. D'Sous-Chefen, déi selwer Musikanten am Veräin sin, gin vun de Musikanten am Aferständness vum Dirigent bestëmmt. Bei Ofwieseneheet vum Chef an Sous-Chef iwerhëllt den zweeten Sous-Chef des Fonktioun. Den Dirigent huet d'Recht e Musikant vun engem Concert oder engem öffentlechen Optrëtt ausschléissen ze lossen. Hien begrënnt säin Wonsch beim Komité, deen dorops seng Décisioun hëlt.

Musikanten (aktiver) an Mëmbere déi Nët-Musikant sinn (inaktiver)

Art. 37. D'Musikante (déi aktiv) sinn verpflichtet, bei alle Prouwen an Optrëtter gewëssenhaft, disziplinéiert a pünktlech derbei ze sin. Wie verhënnert as, soll sech direkt oder iwer en anere Mëmber bei dem Komité entschëllegen.

Mëmbere aus dem Komité (déi inaktiv) musse sech un den Optrëtter vun der Gesellschaft bedeelegen an periodesch d'Prouwen besichen.

Museksensembelen, déi sech aus Mëmbere vum der Gesellschaft zesummen din, an den Num vum der Gesellschaft an irgent enger Form benotzen, respektiv mat den Instrumenter déi der Gesellschaft gehöieren musizéieren, mussen vum Comité genehmegt gin an ënnerstinn an allen Aktivitéiten dessem Comité.

Art. 38. Dat Veräinseegentum, dat de Mëmbere uvertraut gët, kann nëmmen am Veräinsinteresse benotzt gin. Ausnahmen fir e frieme Gebrauch mussen vum Comité genehmegt gin. D'Verléinen vu Veräinseegentum u Mëmbere oder Drëttpersounen gët mat enger Quittung beluecht. Schied oder Verloschter, déi der Gesellschaft doduerch entstinn, sinzu Laaschten vum Schëllegen.

Kapitel VII - Veräinsverméigen

Art. 39. D'Veräinsverméigen besteet aus:

- 1) Der Veräinskees
- 2) Dem Inventar

1) D'Veräinskees

Art. 40. D'Veräinskees get gespeist duerch Subsidien, Schenkungen, Subventiounen an Netto-Einnahmen vum den Veräinsveranstaltungen. Ausserdem fléissen an d'Kees d'Jorësbeitrëg vu sämtlechen Mëmbere, déi vum der Generalversammlung festgeluegt gin a maximal 2.000,- Frang (49,58 EUR) nët dürfen iwerschreiden. Zousätzlech gët d'Kees gespeist duerch jähriech Beitrëg vu Sympathisanten, woubei de Minimum vum Beitrag vum der Generalversammlung festgeluegt gët.

Art. 41. D'Veräinskees huet all Ausgaben ze bezuelen, déi zu Laaschten vum Veräin gin an vum Comité genehmegt sin. Bei Veräinsausflug oder aneren aussergewöhnlechen Ausgaben, déi d'Veräinskees iwerlaschten, aknn de Mëmber erungez gin, fir sech un den Käschten ze bedeelegen, wann hien mat um aussergewöhnlechen Ewänement deelhëlt.

2) Inventar

Art. 42. Sämtlech Material vum Veräin steet ënnert der Kontroll vum Caissier an der Finanzkommissioun. De Comité bestëmmt en Inventarverwalter. Bei Bedarf kann des Missioun erwidert gin. Den Inventarverwalter féiert Buch doriwwer. Dëse Bericht as en Deel vum der Comptabilitéit, den der Finanzkommissioun beim Jorëssofschloss presentéiert gët. All Mëmber as verpflichtet, dem Comité matzedeelen, wa Veräinseegentum verluer gaangen as oder reparéiert muss gin.

Art. 43. Ennert Inventar versteet een all d'Materialien déi dem Veräin gehéieren: Instrumenter, Fändelen, Mobiliar, Uniformen.

Kapitel VIII - Statutenännerung

Art. 44. Ännerungen vum den Statuten müssen op d'Daagesuerdnung vum der Generalversammlung kommen an kënnen mat enger 2/3 Majoritéit vum de Stëmmberechtigten beschloss gin. All Statutenännerung muss an den Annexen vum Mémorial publizéiert gin.

Kapitel IX - Opléisung vum der Gesellschaft

Art. 45. D'Opléisung vum der Gesellschaft erfollegt no de Bestëmmungen vum Gesetz vum enger Association sans but lucratif, wa manner ewéi 10 Mëmbere ageschriwe sin.

Art. 46. Bei Opléisung vum der Gesellschaft as dat ganz Eegentum a Veräinsverméigen der Gemeng vum Diddeléng ze iwerdroën mat der Bestëmmung, dat ët nëmmen en eng Museksgesellschaft ausgehändegt kann gin, déi bannen 5 Joër an der Gemeng Diddeléng nei gegrënnt gët. As dest nët de Fall, fällt dat ganz Veräinsverméigen an d'Gemeng Diddeléng.

Kapitel X - Verschiddenes

Art. 47. All Mëmber kritt en Exemplar vum dëse Statuten. All Mëmber muss d'Bestëmmungen vum dëse Statuten respekéieren.

Art. 48. Fir alles waat nët speziell duerch dëse Statuten geréegelt as, gëllt d'Gesetz vum 21 Abrëll 1928 sou wéi et ëmgeännert gouf.

Diddeléng, den 27. Januar 1999.

J. Schlim / C. Kaulmann / R. Sonntag

Präsident / Secrétaire / Vice-Präsident

Référence de publication: 2007007342/7153/254.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05135. - Reçu 474 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Jean Wagner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8065 Bertrange, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 28.529.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1.- Mademoiselle Nadine Wagner, employée privée, demeurant à L-6782 Grevenmacher, 24A, rue Syr.
- 2.- Madame Laurence Wagner, institutrice, demeurant à L-6235 Beidweiler, Um Wangert.
- 3.- Monsieur Jean Wagner, retraité, demeurant à L-8065 Bertrange, rue de la Forêt.

Les comparants sub 1) et 2) sont ici représentés par Monsieur Jean Wagner, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société anonyme JEAN WAGNER S.A., avec siège social à L-8065 Bertrange, rue de la Forêt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 28.529, a été constituée originellement sous forme d'une société à responsabilité limitée dénommée JEAN WAGNER - EQUIPEMENT ELECTRIQUE S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 275 du 14 octobre 1988,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour les dernières fois suivant actes reçus par ledit notaire Réginald Neuman:

- en date du 12 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 52 du 29 janvier 1999, contenant notamment la transformation en société anonyme dénommée JEAN WAGNER - EQUIPEMENT ELECTRIQUE S.A.,

- en date du 14 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 249 du 9 avril 1999, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en JEAN WAGNER S.A.,

- en date du 22 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 455 du 19 juin 2001, et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par une décision prise sous seing privé en date du 16 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1008 du 2 juillet 2002.

b.- Que le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de deux cents euros (200,- EUR) chacune.

c.- Que les comparants sont les seuls et uniques actionnaires de ladite société.

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'actionnaires uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononcent la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que les actionnaires désignent comme liquidateur de la société Monsieur Jean Wagner, préqualifié et ici présent, mission qu'il accepte.

f.- Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des actionnaires.

g.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des titres nominatifs.

k.- Que partant, la liquidation de la société est achevée.

l.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute à L-8065 Bertrange, rue de la Forêt.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Wagner, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 décembre 2006, vol. 539, fol. 97, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007006717/231/66.

(060139038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Tres-d'Union S.A., Société Anonyme,
(anc. Am Pays S.A.).
Siège social: L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg.
R.C.S. Luxembourg B 40.976.

L'an deux mil six, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AM PAYS S.A., avec siège social à 39, route de Longwy, L-8080 Bertrange, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 40.976, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 3 juillet 1992, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 545 du 25 novembre 1992. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois le 13 décembre 2005 par acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 948 du 15 mai 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Arens dit Jean-Marie Arens, ingénieur-technicien, demeurant à L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jan Schneidewind, restaurateur, demeurant à L-4996 Schouweiler, 29, rue Centrale.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

-1. Transfert du siège social du 39, route de Longwy à L-8080 Bertrange à 75, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg et modification subséquente de l'article 1^{er} paragraphe 2 de statuts;

-2. Modification de la dénomination en TRES-D'UNION S.A. et modification de l'article 1^{er} paragraphe 1^{er} des statuts;

-3. Modification du nombre et de la valeur nominale des actions de sorte que la capital soit divisé en 310 actions de EUR 100,- chacune;

-4. Augmentation du capital social de son montant de EUR 31.000,- au montant de EUR 111.000,- par l'émission de 800 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

-5. Souscription des nouvelles actions par ETABLISSEMENT NEU, SUCCESSEUR JEAN-MARIE ARENS S.A. et renonciation par les actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription; - Libération

-6. Modification de l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante: «Le capital social est fixé à cent onze mille euros (EUR 111.000,-) représenté par mille cent dix (1.110) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées».

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8080 Bertrange, 39, route de Longwy à 75, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg.

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 1^{er} paragraphe 2 des statuts en lui donnant la teneur suivante

« **Art.1^{er} . paragraphe 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en TRES -D'UNION S.A.

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 1^{er} paragraphe 1^{er} des statuts en lui donnant la teneur suivante

« **Art. 1^{er} . paragraphe 1^{er}.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de TRES-D'UNION S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre et de la valeur nominale des actions de sorte que la capital soit divisé en 310 actions de EUR 100,- chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de son montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) au montant de EUR 111.000,- (cent onze mille euros) par l'émission de 800 (huit cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Souscription - Libération

Renonciation est donnée par les actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription.

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par:

ETABLISSEMENT NEU, SUCCESEUR JEAN-MARIE ARENS S.A., ayant son siège social à L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg, RCS Luxembourg B numéro 21.034, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Jean-Marie Arens, précité qui déclare souscrire les 800 (huit cents) actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier de l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à cent onze mille euros (EUR 111.000,-) représenté par mille cent dix (1.110) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Karine Meacci de son poste d'administrateur et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Jean-Pierre Arens dit Jean-Marie Arens, précité, pour une période de 6 ans.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Arens, J. Schneidewind, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 65, case 12. — Reçu 800 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007007300/202/115.

(060140428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Le Premier Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 98.715.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of November.

Before us Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of shareholders of LE PREMIER INVESTMENT S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.715, constituted by a deed of the undersigned notary, on 16 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 283 of March 10, 2004 (the Company), the articles of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on June 11, 2004, published the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 853 of August 19, 2004.

The Meeting is chaired by the Managing Shareholder LE PREMIER MANAGEMENT, S.à r.l., with registered office in Luxembourg, here represented by Mr. Patrice Gallasin, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given on October 16, 2006.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Chairman appointed as Secretary Mrs. Valerie Turri, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Mrs. Claire Theobalt, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Change of the accounting year to 1st December.

2. Subsequent amendment of article 17 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of the accounting year adopted under item 1.

3. Miscellaneous.

II. The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxies, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties, the officers of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. The present meeting has been convened by notices sent to all the registered shareholders by registered mail on

IV. As appears from the said attendance list, out of four hundred and nine thousand five hundred and seventy-three (409,573) shares representing the entire share capital, two hundred and twenty-nine thousand seven hundred and seventy-three (229,773) shares are present or represented.

V. The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the accounting year so that it shall begin the 1st December and shall finish the 30th November of the following year.

The accounting year which started on January 1, 2006, will end on 30th November 2006.

Second resolution

The general meeting decides to amend Article seventeen of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

« **Art. 17. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of December of each year and end on the thirtieth November of the following year.»

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de LE PREMIER INVESTMENT S.C.A., une société en commandite par actions de droit Luxembourgeois, avec siège social à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.715, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 283 du 10 mars 2004 (la Société), et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 853 du 19 août 2004.

L'Assemblée est présidée par l'Associé Commandité LE PREMIER MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, ici représenté par Monsieur Patrice Gallasin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 16 octobre 2006.

Ladite procuration après signature ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Valerie Turri, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée nomme comme scrutateur Madame Claire Theobalt, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de l'année sociale au 1^{er} décembre.

2. Modification subséquente de l'article 17 des statuts de la Société pour refléter le changement de l'année sociale décidée sous le point 1.

3. Divers.

II. Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

III. La présente assemblée a été convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires nominatifs en date du
 IV. Il appert de ladite liste de présence, que sur quatre cent neuf mille cinq cent soixante-treize (409.573) actions, représentant l'entièreté du capital social, deux cent vingt-neuf mille sept cent soixante-treize (229.773) actions sont présentes ou représentées.

V. l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social pour qu'il commence le premier décembre et se termine le trente novembre de l'année suivante.

Par conséquent l'exercice social qui a débuté le 1^{er} janvier 2006 se terminera le 30 novembre 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article dix-sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier décembre de chaque année et se terminera le trente novembre de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Gallasin, V. Turri, C. Theobalt, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 novembre 2006, vol. 438, fol. 93, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007007226/242/73.

(060139812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Dynamic Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 46.857.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue au siège social le 18 octobre 2006*

1. L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 12, avenue de la Porte-Neuve, 2^{ème} étage, L-2227 Luxembourg.

2. L'assemblée générale accepte la démission de Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et Mme Patricia Jupille de leur poste d'administrateur ainsi que du commissaire aux comptes TOWERBEND LIMITED.

3. L'assemblée générale décide de nommer administrateurs:

- M. Manuel Lentz, maître en droit, né le 17 mars 1974 à Luxembourg et domicilié au 12, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg,

- Mme Daniele Martin, maître en droit, née le 1^{er} septembre 1955 à Luxembourg et domicilié au 12, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg,

- M. Jean Pirrotte, directeur d'assurances e.r., né le 3 août 1936 à Luxembourg et domicilié au 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

et commissaire aux comptes:

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, né le 16 février 1964 à Luxembourg et domicilié au 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2007.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour DYNAMIC FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006766/744/35.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00051. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

SNU International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 121.762.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre 2006 à 15.00 heures

La Société SNU INTERNATIONAL S.A. a pris la résolution suivante:

Première résolution

Transfert du siège social de L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Dudelange, le 20 novembre 2006.

U. Deniz / C. Simon / A. Bouleau

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007006764/3139/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02931. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Dorotea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 109.482.

—
Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue par voie circulaire le 17 novembre 2006 que M. Dario Colombo, expert-comptable, demeurant à Collina d'Oro, CH-6927 Agra, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006786/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02973. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

FIH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 111.795.

—
Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue par voie circulaire le 17 novembre 2006 que M. Dario Colombo, expert-comptable, demeurant à Collina d'Oro, CH-6927 Agra, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006789/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.
